

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :

Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)

Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.**

CCP 12 999 99 G Marseille

et l'adresser au trésorier :

Jean-Baptiste VERNEUIL

6 Rue Maréchal FAYOLLE

13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €

Cotisations 08 / 09	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon de la classe normale	Du 7 ^{ème} échelon classe normale au dernier échelon hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AÉ	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et situation : 35 €		
Retraités : 32 € MA - Contractuels : 48 €		
Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €		

**Le S.I.A.E.S ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents.
Soutenez notre action, rejoignez le S.I.A.E.S. !**

Education Physique et Sportive

UNSS : passer de MAD à « détaché ».

Les cadres de l'UNSS ont eu cette année un choix inattendu à faire : changer de statut ou reprendre leur ancienne affectation.

Nous avons tous été destinataires de ce courrier nous informant que de « mis à disposition » les cadres de l'UNSS seraient maintenant « détachés », s'ils optaient pour ce statut. Emoi et remous. Que signifie et que voir dans ce changement ?

Une mesure simplement comptable dans la politique gouvernementale de suppressions de postes dans l'Education nationale ?

Une simplification dans la gestion administrative des anciens postes qu'occupaient ces collègues ?

Un moyen de récupérer des postes pour les mettre au mouvement au profit de TZR ou de candidats à mutation ?

Une nouvelle tentative pour faire disparaître les 3 heures d'animation de l'AS, en coupant la tête de l'UNSS ?

Et si les collègues font le choix de retourner dans leur établissement (seront-ils nombreux à franchir le pas ?), vont-ils être remplacés dans leurs fonctions de cadres dirigeants ? Et par qui ? Et n'y aurait-il pas là une autre façon de faire mourir le sport scolaire ?

Au-delà des fantasmes, la vigilance s'impose.

Jean Luc Barral

AS. Quid des AS à la rentrée ?

L'inquiétude subsiste pour les AS qui n'auraient pas rempli leur contrat.

Va-t-on imposer 20 heures d'enseignement (ou 17) là où l'AS n'a pas pu décoller par manque de motivation des élèves ou par le manque supposé, ou réel, d'investissement des professeurs d'EPS ?

Face à la menace, tous au créneau pour gonfler les chiffres avec des adhésions fantômes :

➤ adhésion à 1 euro, voire gratuite, pour un événement sportif

➤ licences pour la totalité des élèves inscrits au cross, puis plus rien...

➤ recrutement d'élèves de club

➤ utilisation de crédits ZEP pour payer les licences...

Et le quota sera rempli, l'AS sauvée et le million atteint. Magie des chiffres et des statistiques. Comme en URSS jadis, le PLAN sera réalisé... On sait la suite.

Mais, chut ! Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire et lors d'une audience où nous avons évoqué ce sujet on nous avait gentiment renvoyé « dans les cordes » en expliquant que le Rectorat faisait toute confiance aux chefs d'établissement pour éviter de telles dérives.

Acceptons en l'augure et on verra la suite.

Christophe Corneille

CONGRÈS ANNUEL du SIAES

Le congrès annuel du SIAES se tiendra **Judi 9 Avril 2009** de 9h00 à 17h00 (accueil dès 8h30)

à **l'Auberge de La Guérine** Route départementale 60A 13480 Cabriès - Calas

Informations, ordre du jour, réservations dans la « **Lettre@ du SIAES** » du mois de Mars.

Contacts : Jacques Mille ou Jean-Baptiste Verneuil